



Materiel and Procurement Services / Services du materiel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d’approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, promenade Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-180791

16 July/ juillet, 2019

Subject/ Object: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION F5211-180791 – Environmental Risk Management Services / Services d’gestion des risques environnementaux

ADDENDUM #7 / ADDENDA N° 7

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#7) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d’accompagnement de l’appel d’offres susmentionné transmise à votre entreprise, l’Addenda n°7 est émis.

Questions and Answers / Questions et réponses:

Question 1: Would personnel with a P.Geo. designation and a B.Sc. in Environmental Science be acceptable for full points for the “Intermediate Engineer Position” (Auxiliary Personnel R7.1) or does the candidate need to be P.Eng.?

Answer 1: Yes, a P. Geo is acceptable.

Question 2: For evaluation of Field Staff Position R6. In R6.3 it is stated that – “The bidders’ proposed resource should have field experience collecting: soil, groundwater, porewater, soil vapour, sediment for chemistry, sediment for toxicity testing, tissue, indoor air, hazardous building materials, surface water.” However, in the fillable forms for the Field Staff position hazardous building materials are not listed but instead “other”? Please confirm hazardous building material sampling is required for full points (10/10) in the field experience category.

Answer 2: Yes, hazardous building material sampling is required for full points.

Question 1 : Est-ce qu’un candidat possédant un titre de géoscientifique (P.Geo.) et un B.Sc. en sciences de l’environnement pourrait obtenir le maximum de points pour le « poste d’ingénieur intermédiaire » (personnel auxiliaire R7.1) ou doit-il détenir un titre d’ingénieur?

Réponse 1 : Oui, un titre de géoscientifique est acceptable.

Question 2 : Pour l’évaluation du poste d’employé sur le terrain R6. Le paragraphe R6.3 se lit ainsi : « La ressource proposée par les soumissionnaires doit posséder de l’expérience sur le terrain en matière de collecte d’échantillons de sol, d’eau souterraine, d’eau interstitielle, de vapeurs du sol, de sédiments pour en déterminer la chimie, de sédiments pour les essais de toxicité, de tissus, d’air intérieur, de matériaux de construction dangereux, d’eaux de surface. » Cependant, dans les formulaires à remplir pour le poste d’employé sur le terrain, les matériaux de construction dangereux sont remplacés par la mention « autres ». Veuillez confirmer que l’échantillonnage des matériaux de construction dangereux est requis pour obtenir le maximum des points (10/10) dans la catégorie de l’expérience sur le terrain.

Réponse 2 : Oui, l’échantillonnage des matériaux de construction dangereux est requis pour obtenir le maximum des points.